



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE DIX-SEPT JUIN à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 JUIN 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Pierre BESSAT, Mme Céline LECOMTE, M. Jean-Claude TOURNIER, M. Armand LOUVIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Laetitia MOUZET, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, Mme Aline KELLER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Alfred BARBIER (donne pouvoir à Sabine LEBOULANGER), Mme Manon GELATI (donne pouvoir à Pierre BESSAT).

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE PRIME DE NAISSANCE

DEL2026-80

Rapporteur : Céline LECOMTE

Mme Céline LECOMTE informe le Conseil municipal qu'il est proposé de mettre en place une prime de naissance destinée à soutenir les familles domiciliées sur la commune à l'occasion de la naissance d'un enfant.

Cette aide sera versée sous forme de bon d'achat d'un montant de 150 euros (trois bons de 50 euros) à dépenser dans les commerces de la commune adhérents à l'association des commerçants des Contamines Montjoie. Ce bon d'achat est valable un an à compter de la date de naissance de l'enfant. Le montant indiqué constitue un plafond maximal et toute somme dépensée inférieure ne fera pas l'objet d'un remboursement.

A chaque naissance, la commune adresse aux bénéficiaires un courrier nominatif précisant l'identité du bénéficiaire, la durée de validité des bons et la listes des commerçants partenaires.

Pour être éligible à cette aide les parents devront fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois et un acte de naissance.

Cette aide vise à accompagner les jeunes parents et à renforcer l'attractivité de la commune.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

Pour : 15	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **D'APPROUVER** la création d'une prime de naissance municipale à destination des familles résidentes sur le territoire de la Commune.
- **DE FIXER** le montant de ladite « prime de naissance » à 150 euros par enfant (trois bons de 50 euros) à dépenser dans les commerces de la commune adhérents à l'association des commerçants des Contamines Montjoie. Ce bon d'achat est valable un an à compter de la date de naissance de l'enfant. Le montant indiqué constitue un plafond maximal et toute somme dépensée inférieure ne fera pas l'objet d'un remboursement.
- **DE SOUMETTRE** cette aide, à des critères d'attribution :
 - Justificatif de domicile de moins de trois mois
 - Acte de naissance
- **DE DIRE** que cette aide sera attribuée rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2026.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la mise en place de cette aide, seront inscrits au budget communal ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à instruire les demandes et à valider l'attribution de la prime de naissance.

En Mairie, le 17 juin 2026
 Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 17 juin 2026
 Le Maire,
 Basile DUNAND



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,
 Affichée le
 Acte certifié exécutoire le
 Télétransmis en sous-préfecture le
 Publié le